

AVIS PUBLIC - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 501-19

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 501-19 modifiant le règlement numéro 501 sur le zonage et le lotissement.

AVIS PUBLIC est donné que lors d'une séance ordinaire tenue le 14 novembre 2023, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Philippe a adopté le projet de règlement numéro 501-19 intitulé :

Règlement modifiant le règlement numéro 501 sur le zonage et de lotissement afin d'assurer la concordance avec le Plan d'urbanisme et le Programme particulier d'urbanisme du Secteur Central-Noyau villageois.

Dans le but d'assurer la concordance avec la modification du Plan d'urbanisme (500-01) concernant le Secteur Central-Noyau villageois (secteur), le projet de règlement numéro 501-19 vient modifier les grilles des usages et des normes pour les zones **C-109, H-111, H-113 (nouvelle désignation), H-114, H-119, P-128, H-131** afin de reproduire les normes contenues au projet de règlement numéro 500-01.

Le plan de zonage est également modifié pour les zones (route Édouard-VII et montée Monette) afin de mieux cibler les normes d'implantation et les usages pour chaque zone.

Essentiellement, les modifications apportées aux grilles des usages et normes ont pour objet :

C-109	d'agrandir les marges avant minimales, de permettre les projets intégrés, dont les bâtiments implantés en arrière-lot sont d'usage exclusivement résidentiel
H-111	d'autoriser les bâtiments de deux (2) logements et plus, en structure jumelée ou contiguë et de permettre les projets intégrés
H-113	d'autoriser spécifiquement les usages Église, Presbytère, Administration municipale, Équipement public municipal, Caserne de pompiers, Aire de stationnement publique (sans bâtiment principal)
H-114	d'autoriser les habitations de quatre (4) logements et plus et d'autoriser les projets intégrés
H-119	de diminuer la marge latérale totale minimale pour un bâtiment de structure jumelée
P-128	de permettre spécifiquement l'usage parc public et espace naturel
H-131	d'autoriser les bâtiments de 1 à 3 logements et de plus de 6 logements en structure isolée et contiguë, d'augmenter les marges avant minimales requises et de permettre les projets intégrés

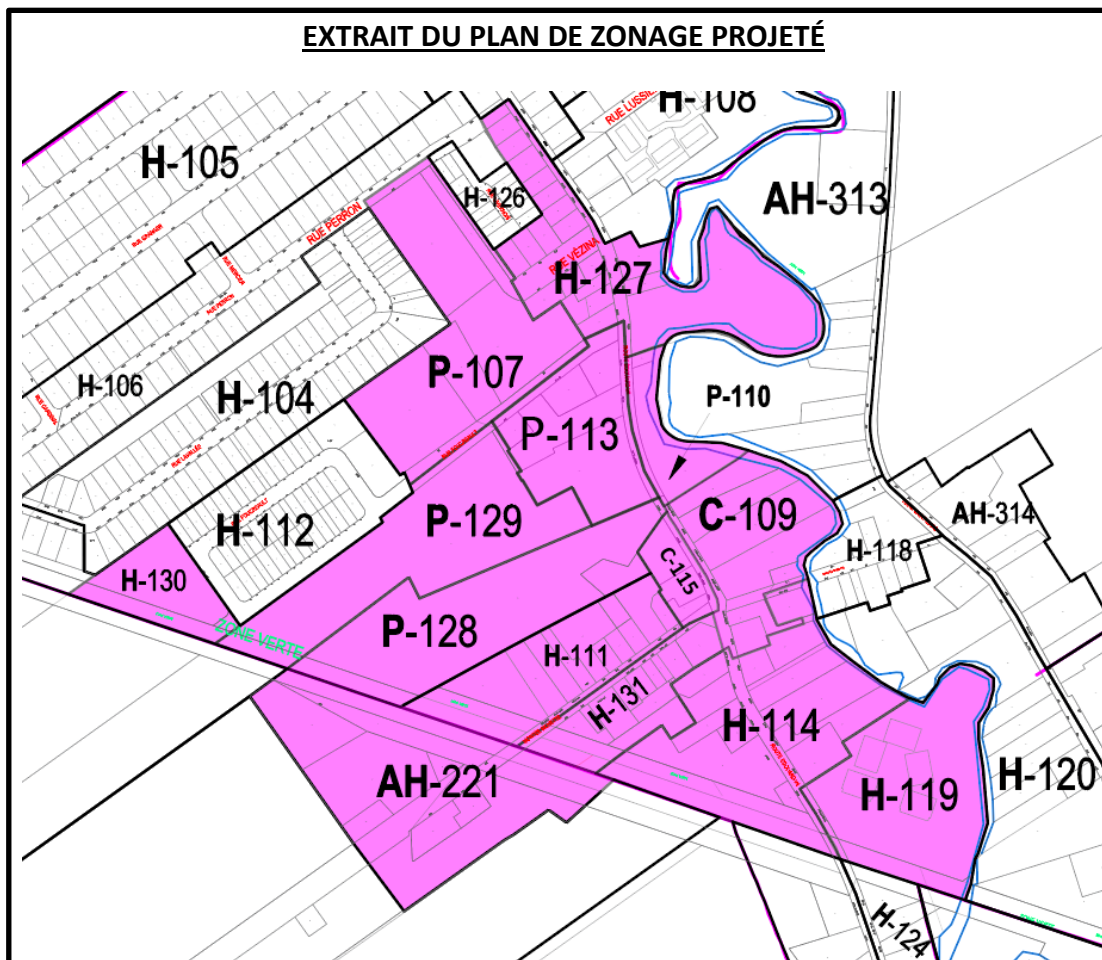
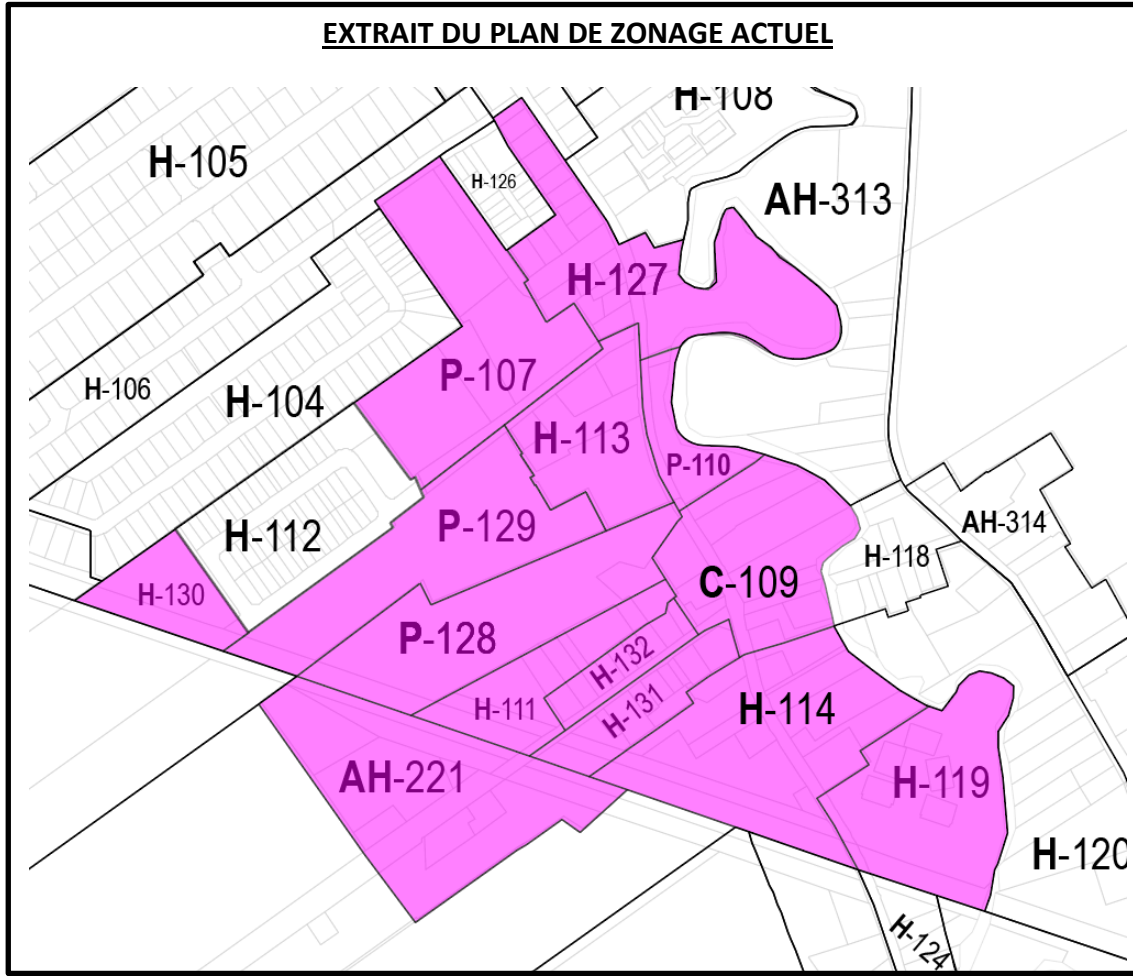
Les modifications apportées au plan de zonage ont pour objet :

-	d'agrandir la zone H-111 au détriment de la zone H-132, laquelle n'existera plus
-	de remplacer la désignation de la zone H-113 par la désignation P-113
-	de redéfinir les limites entre les zones H-114 et C-109
-	de créer la zone C-115 à même une partie de la zone C-109
-	d'agrandir la zone H-131 à même une partie de la zone H-114

Ce projet de règlement concerne les zones **P-107, C-109, P-110, H-111, H-113, H-114, H-119, H-127, P-128, P-129, H-130, H-131, H-132 et AH-221.**

Le périmètre de ces zones ainsi que les modifications projetées sont illustrés aux plans suivants :

**AVIS PUBLIC - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 501-19**



AVIS PUBLIC - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 501-19

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ce projet de règlement fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui aura lieu le **4 décembre 2023, à 19 h** au **Complexe Élodie-P.-Babin** situé au **2235, route Édouard-VII** à Saint-Philippe. Lors de cette assemblée, le maire ou son représentant, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

Ce projet ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire puisqu'il s'agit d'un règlement de concordance découlant de la modification apportée au Plan d'urbanisme par le règlement numéro 500-01 (110.4, 110.5 et 127 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1)).

Le projet de règlement numéro 501-19 peut être consulté sur le site internet en suivant le lien : <https://ville.saintphilippe.quebec/avis-publics/>. Il peut également être consulté au bureau de la municipalité au 175, ch. Sanguinet, bureau 201, Saint-Philippe, du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 16h30 ainsi que le vendredi de 8h à 12h.

Donné à Saint-Philippe, ce 16 novembre 2023



La greffière de la Ville
Manon Thériault, avocate